



**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

---

**CONSTRUCTION RAYNALD TISSEUR :  
TRAVAUX CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

---

**Val-David, le 4 mars 2010**

***La Municipalité du Village de Val-David émet ce communiqué afin d'éclairer la population et de compléter les propos rapportés par la presse de madame la mairesse Nicole Davidson.***

Le projet de construction de monsieur Raynald Tisseur sur la route 117 à Val-David suscite encore un questionnement des citoyens alors que débute la phase finale de préparation du terrain, soit le concassage sur place des derniers débris d'excavation. Depuis plus de deux ans, les citoyens sont affectés à divers degrés par le bruit causé par les travaux d'excavation nécessaires à la réalisation du projet.

Rappelons que ce projet de construction a fait l'objet d'une demande en bonne et due forme et un permis de construction a été accordé par la Municipalité. Les travaux d'excavation se font donc en conformité avec la réglementation d'urbanisme sur la construction d'un édifice et il ne s'agit en aucun cas d'une carrière.

La définition de carrière à la réglementation d'urbanisme exclut expressément les « ...excavations et autres travaux effectués en vue d'y établir l'emprise ou les fondations de toute construction... ».

Le dynamitage, maintenant terminé, a produit une quantité impressionnante de roc que le ministère de l'Environnement lui-même encourage à concasser sur place pour en faciliter le transport et réduire ainsi les impacts environnementaux de l'ensemble de l'opération. Et la loi permet la vente de ce matériaux aux entreprises intéressées.

Dans ces circonstances, le ministère de l'Environnement ne peut que reprocher à monsieur Tisseur d'avoir anticipé la délivrance du certificat d'autorisation.

*Il faut voir les esquisses du projet terminé avec ses trois constructions pour apprécier l'allure générale du site lorsque tout sera complété. Même si la période de construction traîne et cause quelques inconvénients, ce n'est que temporaire. Et il ne faut pas oublier non plus l'activité économique et la création d'emplois liées aux activités de l'entreprise, d'ajouter madame Davidson.*

On peut certes déplorer la proximité avec les zones résidentielles, mais la route 117 a toujours été là où elle est avec les risques associés au développement de cette zone commerciale et industrielle.

Suivant la demande déposée au MEDDP, l'opération devrait durer au plus 20 jours. On peut donc se réjouir de savoir que les nuisances engendrées par le concassage seront terminées avant l'arrivée du printemps.

D'ici là, la Municipalité continuera de veiller à ce que sa réglementation soit respectée.

- 30 -

Source : Suzanne P. Gohier  
Service des communications  
Village de Val-David  
819.322.2900 poste 230  
info@valdavid.com